

Protéger les personnes les plus vulnérables

Accorder la priorité aux aînés atteints d'un trouble neurocognitif et à leurs partenaires de soins qui vivent dans la communauté au moment de la vaccination contre la COVID-19.

Le 27 janvier 2021

L'Ontario a uni ses forces depuis le déferlement de la COVID-19 dans nos communautés l'année dernière. Une année de sacrifices laisse désormais place à l'espoir : l'accès généralisé à des vaccins sûrs et efficaces est la lueur au bout d'un long tunnel. Cet espoir est tempéré par les récentes nouvelles qui rapportent que des expéditions accélérées de vaccins ont été annulées ou retardées : un rappel brutal que même avec des vaccins approuvés, il faudra des mois avant que l'offre ne dépasse la demande. En attendant, l'accès est priorisé selon le risque.

Les aînés atteints d'un trouble neurocognitif qui vivent dans la communauté, hors des établissements de soins de longue durée ou des maisons de retraite doivent bénéficier d'un accès précoce aux vaccins approuvés contre la COVID-19 conformément au risque élevé auquel fait face cette population.

L'âge et les problèmes de santé sous-jacents sont parmi les plus grands facteurs associés à un risque accru de complications de la COVID-19¹. La majorité des personnes atteintes d'un trouble neurocognitif vivent ces facteurs de risque : l'âge est facteur de risque de trouble neurocognitif le plus important, avec un Canadien de plus de 85 ans sur quatre qui en est atteint. Quatre-vingt-dix pour cent des Canadiens atteints ont au moins une autre maladie chronique, et 20 % en comptent au moins cinq².

Étant étroitement associés à l'âge et à de multiples comorbidités, la maladie d'Alzheimer et les autres troubles neurocognitifs ont été identifiés comme l'état de santé sous-jacent le plus répandu dans les décès liés à la COVID-19 chez les Canadiens âgés d'au moins 65 ans. Et, chez les personnes âgées d'au moins 85 ans, la maladie d'Alzheimer et les autres troubles neurocognitifs étaient répertoriés comme un problème de santé sous-jacent dans 46 % des décès signalés au cours de la première vague³.

L'amplification du risque déjà élevé chez les aînés atteints d'un trouble neurocognitif constitue la difficulté que cette population peut éprouver à cause des directives de santé publique. Les personnes âgées atteintes d'un trouble neurocognitif peuvent errer et/ou chercher à sortir de chez elles, ne pas comprendre le besoin de respecter les mesures de distanciation physique et,

¹ Maladie à coronavirus 2019 (COVID-19): conseils au grand public. Organisation mondiale de la Santé, 23 novembre 2020.

² Une stratégie sur la démence pour le Canada : Rapport annuel de 2020. Agence de la santé publique du Canada, juin 2020.

³ Comorbidités liées aux décès impliquant la COVID-19 au Canada. Statistique Canada, 16 novembre 2020.

dans certains endroits, ne pas comprendre comment suivre des flèches directionnelles. Le port du masque est également un obstacle pour ces personnes au stade intermédiaire et avancé de la maladie; elles peuvent avoir du mal à reconnaître les membres de leur famille et leurs amis, d'autant plus lorsque leur visage est masqué. Elles ne comprennent pas non plus toujours l'importance de porter un masque. Enfin, se souvenir de se laver les mains régulièrement - et correctement - peut aussi être difficile.

Les partenaires de soins des aînés atteints d'un trouble neurocognitif ont fait d'énormes sacrifices tout au long de cette pandémie, en s'isolant souvent à la maison avec un membre de la famille ou un ami pour s'assurer que les aînés ne quittent pas la maison ou qu'ils le font en prenant les précautions nécessaires.

Les partenaires de soins des aînés atteints d'un trouble neurocognitif signalent des niveaux de détresse plus élevés que les autres partenaires de soins, et ils sont particulièrement vulnérables à la solitude et l'isolement qui se font sentir en cas de séjour prolongé à la maison⁴. L'accès prioritaire aux vaccins contre la COVID-19 serait profitable, non seulement pour les aînés atteints d'un trouble neurocognitif, mais aussi pour leur(s) partenaire(s) de soins.

Le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à vacciner « les personnes atteintes de maladies chroniques à risque élevé et leurs soignants »⁵ dans le cadre de sa deuxième phase du programme de vaccination.

La Société Alzheimer demande à ce que **tous les aînés atteints d'un trouble neurocognitif soient explicitement inclus dans la catégorie des populations prioritaires pendant la deuxième phase**, y compris leurs partenaires de soins.

Pour plus d'informations :

Kyle Fitzgerald
Gestionnaire, Politiques publiques et relations avec le gouvernement
Société Alzheimer de l'Ontario
kfitzgerald@alzon.ca / (905) 259-2991

Contact pour les médias :

pr@alzsoc.ca

⁴ La démence au Canada. Institut canadien d'information sur la santé, 26 juin 2018.

⁵ L'Ontario vaccinera jusqu'à 8,5 millions de personnes dans la deuxième phase. Gouvernement de l'Ontario, 13 janvier 2021.